



Question écrite – Rapport sur l'aménagement du territoire

Le plan directeur cantonal (PDCn) a été adopté en 2005.

Dans la mesure 3.1.2 "Améliorer le suivi", il est prévu que: "Le Conseil d'Etat présente périodiquement au Grand Conseil un Rapport sur l'aménagement du territoire (...) Le rapport porte également sur le degré d'atteinte des objectifs et sur l'efficacité des mesures proposées par le PDCn (...)".

Jusqu'ici, le Grand Conseil s'est prononcé en 2010 sur un EMPD portant sur une première adaptation du PDCn. Cet EMPD se limitait à proposer de modifier certaines mesures, d'ajouter quelques mesures supplémentaires et d'adopter le principe d'une carte de synthèse.

Par contre, les aspects "degré d'atteinte des objectifs et efficacité des mesures proposées par le PDCn" n'ont pas été abordés, bien que cités dans la mesure 3.1.2. Le commentaire sur cette mesure dit pourtant: "Le rythme prévu est de deux rapports par législature, car il permet sans charge supplémentaire de proposer un suivi régulier".

Dès lors, je me permets de poser la question suivante:

- Aurons-nous le plaisir de lire ce Rapport sur l'aménagement du territoire (y compris sur les aspects précités) avant la fin de la présente législature?

En remerciant d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Pully le 24 avril 2012

Alexis Bally